



Sanction et rappel à la loi pour filouterie injustifiés

Par **bluewave**, le **13/01/2011** à **11:30**

Bonjour, rnJ'ai été convoqué par la gendarmerie de **** ce mardi 11 janvier suite aux accusations d'un ami avec qui j'avais passé la soirée la veille et que j'ai rencontré pour la première fois (suite à une discussion sur un site de rencontres homosexuel) . Il m'avait invité à le voir et l'avait dit par SMS qu'il pourrait m'héberger. Je l'ai retrouvé à 22h lundi soir dans la station de ski de ****, nous avons été un moment chez lui puis boire un verre dans un bar. En sortant du bar (vers 2h du matin) nous avons un peu bu tous les 2, j'ai retrouvé mon ami dehors qui s'était fait mal en tombant par terre (il saignait un peu) et qui avait du mal à marcher à cause de l'alcool. Je l'ai soutenu et nous avons pu un peu marché. Il m'a montré l'hôtel restaurant où il travaillait et m'a dit que nous pouvions dormir ici. Il a sorti des clés et a ouvert le hall de l'hôtel, nous sommes montés à l'étage, on s'est assis 5 minutes sur un canapé (sa blessure a un peu saigné par terre sur la moquette) puis il a ouvert avec ses clés une chambre située en face où nous sommes rentrés, avons eu un rapport sexuel et avons dormi (il a un peu saigné sur l'oreiller aussi). Le lendemain matin à 7h30 je suis parti de l'hôtel et lui m'a dit qu'il restait là dormir encore un peu. A 11h la gendarmerie m'a appelé et m'a convoqué pour 14h pour que je raconte en détail ma soirée. Ils m'ont alors dit que j'étais accusé de filouterie (partir d'un hôtel sans payer, passible d'un an de prison et de 7500 euros d'amende) et que mon ami n'avait pas la même version: il a raconté aux gendarmes que c'est moi qui ait réservé la chambre d'hôtel, que j'avais les clés et que je l'y ait emmené, ce qui est faux je n'avais rien réservé et j'ai dit aux gendarmes qu'il pouvaient vérifier. Mon ami travaillait là et possédait les clés. Les gendarmes m'ont alors signifié que devais retourner à l'hôtel payer la chambre (50 euros) et que j'étais inscrit sur un fichier pour un rappel à la loi tout comme mon ami qui a eu la même sanction (qui lui a aussi perdu le jour même suite à ça son travail dans cet hôtel ainsi que son logement...). J'ai été payer l'hôtel et j'ai donné aux gendarmes la facture et ils m'ont ensuite laissé repartir. rnJe me sens lésé dans cette histoire

car mon ami m'avait invité à dormir en me disant qu'il pouvait m'héberger (j'ai 2 SMS de sa part où il le dit, je ne les ai pas montré aux gendarmes sur le coup mais je les ai conservé), c'est lui qui avait les clés et qui m'a invité...

Par **corima**, le **13/01/2011** à **14:01**

Bonjour, mais si vous aviez réservé la chambre d'hotel, il aurait du y avoir votre nom sur le registre de l'hotel, on ne vous aurait pas donné les clés d'une chambre sans vous avoir inscrit au registre !

Par **bluewave**, le **13/01/2011** à **14:25**

Bien sûr c'est pour ça que j'ai dit aux gendarmes qu'ils pouvaient vérifier et ils m'ont dit l'avoir fait, celui qui m'interrogeait m'a dit qu'il pensait croire plutôt une des 2 versions mais qu'il ne me dirait pas laquelle et que de toute manière c'était ma parole contre celle de mon ami et qu'on ne pouvait rien prouver...

Par **corima**, le **13/01/2011** à **15:22**

Et pourtant vous pouviez le prouver en montrant les SMS, pourquoi vouloir protéger quelqu'un qui ne vous a pas protégé ! rnrnBah, ne vous inquiétez pas, un rappel à la loi, ce n'est rien, surtout que dans le fichier où ils vous ont fichés, la plupart des données sont erronées. Meme quand une personne est blanchie, elle reste fichée dans ce fichier, c'est vous dire...rnrnDites vous que vous venez de vivre une sale "mésaventure" et que vous êtes de 50 euros de votre poche. Surtout que la filouterie, c'est profiter d'un service ou autre en sachant pertinemment que l'on ne pourra pas payer, ce qui n'est pas votre cas puisque vous aviez les moyens de payer et que vous avez payé

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **20:59**

Il s'en sort bien, certains avec ce type de rencontres ne s'en sont pas aussi bien sortis.